

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 31 mai 2010.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/10/04/24d/MB.-**

**ORDRE DU JOUR :**

24d. Intercommunale IPFH – Assemblée générale du 29 juin 2010.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,  
Echevins et FACCO Giorgio, Président du CPAS ;  
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET  
Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel,  
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,  
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, HOFF Jean-  
Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION  
Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale I.P.F.H. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale I.P.F.H. du 29 juin 2010 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points 2,3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale I.P.F.H.

Vu l'ordre du jour reproduit ci-dessous :

1. Rapport du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ;
3. Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu' au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2009 ;
4. Recommandations du Comité de rémunération ;
5. Nomination d'un Réviseur d'entreprises pour une période de trois ans ;
6. Nominations statutaires.

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

D'approuver les points 2 à 5 de l'ordre du jour ;

**Article 2 :**

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée en séance par le Conseil communal ;

**Article 3 :**

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC, gestionnaire de l'Intercommunale I.P.F.H. (boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI), comme le prévoit les statuts, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale, soit **pour le 22 juin 2010 ;**
- au Gouvernement Provincial ;
- au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,